



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Mont-Vully
Route Principale 65
1786 Sugiez

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 12 mai 2023

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 23-FR-16354

CONTEXTE

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Mont-Vully
Prélèvement du : 24.04.2023 Effectué par : Monsieur Yves YERLY Date arrivée : 24.04.2023
Météo des dernières 24 heures: précipitations / fonte des neiges
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: précipitations / fonte des neiges

RÉSULTATS



N° d'échantillon :23-56851 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 003 - réseau de distribution du Mont (y c. réservoir du Mont)
Lieu de prélèvement : 07 - Ecole, conciergerie, robinet lavabo, Route du Quart-Dessus 27 , Lugnorre
Température de l'eau : 10.7 °C
Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses micropolluants (VD-PCAM-Micropol) (Analyse effectuée par l'Office de la consommation VD)

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
752-MON-011	Acide perfluorobutane sulfonique	ng/L	<1.0	
752-MON-011	Acide perfluorodécane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluorododécane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoroheptane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluorohexane sulfonique	ng/L	non décelé	max. 300.0
752-MON-011	Acide perfluoro butanoïque	ng/L	1.2 ± 0.5	
752-MON-011	Acide perfluoro décanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoro dodécanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoro héptanoïque	ng/L	<1.0	
752-MON-011	Acide perfluoro hexanoïque	ng/L	2.1 ± 0.6	
752-MON-011	Acide perfluoro nonanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoro octanoïque	ng/L	non décelé	max. 500.0
752-MON-011	Acide perfluorononane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoro pentanoïque	ng/L	1.6 ± 0.6	

Analyses micropolluants (VD-PCAM-Micropol) (Analyse effectuée par l'Office de la consommation VD)

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
752-MON-011	Acide perfluoro tridécanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoro undécanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluorooctane sulfonique	ng/L	non décelé	max. 300.0
752-MON-011	Acide perfluoropentane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluorotridécane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide perfluoroundécane sulfonique	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 11-chloroeicosafluoro-3-oxaundecane-1-sulfonique (F-53B minor)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorodecanesulfonique (8:2 fluorotélomère)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorohexanesulfonique (4:2 fluorotélomère)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorooctanesulfonique (6:2 fluorotélomère)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 2,3,3,3-tétrafluoro-2-(heptafluoropropoxy)propanoïque (Gen-X)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 4,8-Dioxa-3H-perfluorononanoïque	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide 9-chlorohexadecafluoro-3-oxanone-1-sulfonique (F-53B major)	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Perfluoro-1-octanesulfonamide	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Somme des substances per- et polyfluoroalkylées	ng/L	4.9 ± 1.5	
752-MON-011	Somme PFOS, PFOA, PFHxS, PFNA	ng/L	non décelé	
752-MON-011	Acide trifluoroacétique (TFA)	ng/L	798.4 ± 319.4	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

CONCLUSION GLOBALE

Ces prélèvements ont été effectués dans le cadre d'une campagne de recherche des substances alkyles perfluorées et polyfluorées (PFAS) dans l'eau potable. Les PFAS sont des produits chimiques difficilement dégradables qui sont fabriqués industriellement et s'accumulent dans l'environnement ainsi que dans les tissus humains et animaux. Ils sont extrêmement stables sur les plans biologique, chimique et thermique et sont donc considérés comme des polluants organiques persistants. Certains PFAS sont en outre soupçonnés d'être cancérigènes et leur utilisation est parfois interdite. Ces analyses incluent également la détection du trifluoroacétate (TFA), un produit chimique de base qui est utilisé pour la production de substances fluorées; c'est également un produit de dégradation de nombreux produits chimiques fluorés (par exemple des PFAS). Le TFA, actuellement classé en tant que métabolite non pertinent du point de vue toxicologique, ne peut pas être dégradé davantage; il est très soluble dans l'eau et donc très mobile.

Au sein de l'Union européenne, l'Autorité de sécurité des aliments (EFSA) a réévalué en juin 2020 les risques pour la santé humaine liés à la présence de PFAS dans les denrées alimentaires. Pour ce qui est de l'eau potable, l'Union européenne a défini pour les PFAS de nouvelles valeurs maximales qui entrent en vigueur en janvier 2023; certains pays, comme l'Allemagne ou le Danemark, ont fixé (ou sont en train de fixer) des valeurs maximales plus strictes pour les substances particulièrement critiques que sont l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et l'acide perfluorononanoïque (PFNA).

Les autorités suisses envisagent également de définir de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable. Tant que celles-ci ne sont pas en vigueur, la conformité de l'eau potable est évaluée selon la législation actuelle (ce qui est le cas dans le présent rapport). Ces nouvelles valeurs maximales pour l'eau potable seront très probablement plus strictes que les valeurs actuelles, ce qui pourrait exiger la mise en place de mesures correctives. Le SAAV informera les distributeurs d'eau du canton de Fribourg de l'évolution de la situation.

Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Commune de Mont-Vully, Route Principale 65, 1786 Sugiez

Copie(s) à : ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully, Place du Château 1, 1566 St-Aubin FR